



Un pays de départ : la Tunisie

Gildas Simon

► To cite this version:

Gildas Simon. Un pays de départ : la Tunisie. Comptes rendus de recherches et bibliographie sur l'immigration, 1974, Nouvelle série (Fascicule 5), pp.11-14. <halshs-00610549>

HAL Id: halshs-00610549

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00610549>

Submitted on 22 Jul 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UN PAYS DE DEPART : LA TUNISIE

Gildas SIMON¹

En l'espace de vingt ans, le nombre des Tunisiens, résidant temporairement ou définitivement à l'étranger, est passé de 10.000 en 1955 à 270.000 environ en 1974; ce chiffre représente 5% de la population totale de ce petit pays (5.200.000 hab. en 1973) mais un pourcentage nettement plus fort de la population active.

L'étude de ce mouvement migratoire, qui fait l'objet d'une Thèse d'Etat de Géographie humaine, est réalisée selon une double démarche :

1. Les enquêtes directes en Tunisie et en France depuis 1968 auprès des travailleurs migrants, des autorités administratives locales et régionales, des responsables de l'Office des travailleurs tunisiens à l'étranger, de la formation professionnelle et de l'emploi (O.T.T.E.F.P.E.).
2. Le dépouillement systématique et le traitement par l'informatique de sources statistiques inédites (fiches préfectorales et consulaires ; contrats de travail) localisées dans les deux pays.

La présentation de ces recherches se limitera ici à l'analyse de trois thèmes vus sous l'angle du pays de départ:

- le développement récent de ce phénomène migratoire.
- les relations avec la situation de l'emploi en Tunisie.
- l'attitude de l'administration tunisienne.

1 - LE DEVELOPPEMENT RECENT DE L'EMIGRATION TUNISIENNE.

Le mouvement migratoire vers l'Europe s'est manifesté beaucoup plus tardivement en Tunisie (1956) que dans les deux autres pays maghrébins pour plusieurs raisons (croissance démographique plus faible, moindre désorganisation des structures traditionnelles par l'économie coloniale, attitude plus réservée des autorités coloniales). En 1954, le nombre des Tunisiens résidant en France n'était que de 4.800, alors que celui des Algériens était estimé à 300.000.

¹ Attaché de Recherche - Agrégé au CNRS [Professeur de géographie, MIGRINTER – Université de Poitiers / CNRS : UMR 6588]

Le changement de statut politique du protectorat tunisien, qui accède à l'autonomie interne en 1955 puis à l'indépendance en 1956, coïncide avec le début du phénomène migratoire, qui a connu plusieurs pulsations jusqu'en 1973 :

- de 1955 à 1958 : première vague importante: 5.000 à 10.000 émigrants par an.
- de 1959 à 1964 : le mouvement s'apaise (moins de 5. 000 départs).
- depuis 1965 : reprise et accélération, plus de 30.000 départs en 1971.

Actuellement, la répartition par pays d'arrivée s'établit ainsi

- France : 160.000 Tunisiens.
- R.F.A. : 11.000 Tunisiens.
- Suisse – Belgique : 3.000 Tunisiens.
- Israël : 40.000 Tunisiens.
- Libye : 30 à 50.000 Tunisiens.
- Algérie : 7.000 Tunisiens.

Les enquêtes directes montrent qu'il y a eu dans le temps deux sortes de migrants selon leurs motivations de départ :

1.1. - Les migrants politiques.

La première génération de partants (1955-1964) a migré pour des raisons politiques et secondairement économiques liées à la fin du régime colonial et à ses conséquences. Il s'agit en grande majorité d'Israélites de nationalité tunisienne dont le nombre est tombé de 70 à 80.000 en 1955 à moins de 10.000 actuellement venant surtout des grandes villes de la côte (Tunis - Sousse - Sfax et Bizerte), cette émigration juive s'est répartie de manière assez égale vers la France, pour les éléments les plus urbanisés et les plus occidentalisés et vers Israël (les premiers départs datent d'ailleurs de 1947). Plusieurs caractères la distinguent de la migration musulmane: c'est un mouvement familial, définitif sans objectif de retour véritable et spécialisé professionnellement dans l'artisanat, les professions commerciales et libérales.

A ce flux principal, s'est ajouté un courant secondaire de Musulman liés politiquement et économiquement au régime colonial: c'est le cas de militaires et de supplétifs de l'armée française dans les territoires militaires du Sud (région de Gabès, de Kébili et de Tataouine), des ouvriers travaillant à la base maritime de Bizerte, des employés dans les entreprises européennes de l'agglomération tunisoise, sans qualification et sans spécialisation professionnelle véritables, ces migrants ont constitué les pionniers de la migration temporaire de travail qui s'est développée dans la période suivante.

1.2. - Les migrants économiques.

La recherche d'un emploi ou d'un revenu supérieur est devenue après 1964 la principale motivation des candidats à l'émigration qui se dirigent vers les pays occidentaux (essentiellement France et R.F.A.) et par la Libye (mise en valeur de gisements pétroliers d'importance mondiale).

2 - L'EMIGRATION ET LE MARCHE DE L'EMPLOI EN TUNISIE.

La notion d'emploi est difficile à cerner dans les pays en voie de développement. Dans les pays industrialisés elle s'applique à l'individu ; dans le Tiers-Monde elle s'apprécie en fonction d'un groupe familial souvent étendu. A l'intérieur même de la Tunisie, la même distinction apparaît entre les villes et Tunis en particulier où elle s'apparente à la notion de type occidental, et les régions rurales où elle est de type communautaire.

La chronologie de l'évolution du chômage et du sous-emploi en Tunisie est très difficile à faire. Selon le recensement de 1966, 12 à 13% de la population active masculine était considérée comme étant à la recherche d'un emploi, mais si l'on tient compte du caractère aléatoire ou marginal de nombreux emplois, notamment dans le tertiaire primitif, c'est en réalité le quart de la population active masculine qui se trouvait alors en chômage réel ou déguisé.

Le chômage et le sous-emploi en milieu rural sont considérables - et l'emploi dans ce secteur a été profondément désorganisé par les problèmes de l'agriculture tunisienne. Cette crise est due à la fréquence des accidents climatiques (succession de périodes de sécheresse et d'inondations catastrophiques comme en 1969) mais aussi aux aléas de la politique agricole dont on indiquera ici les principales phases :

- de 1956 à 1961 : phase libérale.
- de 1961 à 1969 : politique de collectivisation avec création dans le secteur agricole de coopératives de production autour des domaines coloniaux nationalisés. Cette réforme conduite trop rapidement s'est heurtée à l'opposition des grands propriétaires et des petits fellahs passant brutalement de l'auto-consommation à la condition de salariés.
- depuis l'été 1969, c'est le retour à la politique libérale avec la concentration croissante des propriétés et des exploitations agricoles.

L'exode de la main-d'oeuvre, agricole, aggravé par les progrès de la mécanisation, a été encore accentué par les problèmes de la scolarisation à laquelle la Tunisie a consacré une part très importante de ses ressources depuis l'indépendance. Outre les besoins nouveaux qu'elle a fait naître ou qu'elle a contribué à étendre, la scolarisation - réalisée selon les modèles culturels occidentaux - a entraîné une désaffection certaine pour le travail de la terre. A la sortie de l'école, souvent même avant la fin des cycles primaire et secondaire (plus de 100.000 "défaillants" par an), cette population jeune d'origine rurale s'est tournée vers l'étranger, d'autant plus facilement que la faiblesse de l'industrialisation et la saturation de l'emploi tertiaire lui ôtaient tout espoir d'une insertion urbaine.

Mais en même temps que l'émigration apparaît comme un révélateur des tensions du marché du travail, elle est également devenue un facteur essentiel, une composante de ce marché, du fait de la disparité entre les revenus à l'intérieur et à l'extérieur. En 1973, le revenu moyen par habitant était de 320 dollars en Tunisie contre 1450 en Libye. Cette situation de confrontation et de concurrence permanente explique les pénuries de main-d'oeuvre constatées dans certains secteurs de l'activité économique tels que les emplois qualifiés du

bâtiment , certains personnels de maîtrise et même les emplois saisonniers et permanents dans certaines régions agricoles (oliveraies sfaxiennes e t sahariennes).

Pour l'avenir immédiat, l'émigration garde une grande importance. Selon le IVème Plan tunisien 1973-1976, la demande additionnelle d'emplois sera de 200.000 personnes ; or, les créations d'emplois nouveaux notamment dans les industries de sous-traitance seront au maximum de 120.000 – en supposant que l'agriculture conserve sa main-d'oeuvre, ce qui n'est pas prouvé. Ce déficit, qui devra être comblé par le marché externe – sous réserve de l'attitude des pays importateurs de main-d'oeuvre - sera donc de 80.000, au maximum.

3 - L'ATTITUDE DE L'ADMINISTRATION TUNISIENNE.

Face à ce problème de l'émigration dont l'ampleur n'a cessé de s'affirmer en Tunisie, l'attitude de l'administration tunisienne a varié.

Dans une première période (1955-1963), le gouvernement tunisien était plutôt opposé au départ de ses ressortissants pour plusieurs raisons : peur de perdre ses travailleurs qualifiés et ses cadres au moment de l'instauration d'une économie nationale - problèmes de l'émigration définitive des Israélites et des transferts de valeurs à l'étranger.

A partir de 1963, les autorités conscientes du problème de l'emploi et de la nécessité de contrôler une migration spontanée de plus en plus active, signent un accord de main-d'oeuvre avec la France (août 1963). Après un début d'application, cet accord est suspendu par le gouvernement français en réponse à la nationalisation des terres coloniales. Malgré cet échec, la Tunisie poursuit sa politique d'organisation du marché de l'emploi et crée en 1967 "l'Office de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (O.F.P.E.) à l'intérieur duquel une division de l'émigration reçoit pour mission de contrôler, à tous les niveaux, les flux migratoires sans cesse croissants.

Sur le plan extérieur, l'amélioration des relations diplomatiques avec la France permet d'appliquer en 1969 l'accord conclu six ans auparavant , qui se concrétise par l'installation d'une mission de l'O.N.I. à Tunis, travaillant en étroite relation avec l'O.F.P.E. Parallèlement, la Tunisie, soucieuse de diversifier ses débouchés, conclue d'autres accords de main-d'oeuvre avec la R.F.A., les Pays-Bas et la Libye.